



**Convention-cadre bourguignonne
en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte
avec la Communauté de communes de Matour et région
et la commune de Tramayes**

Commune
de TRAMAYES

Matour et région
Communauté de Communes

Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte et objet du présent document :

Le territoire lauréat TEPCv regroupe deux collectivités : la Communauté de Communes de Matour et sa Région et la commune de Tramayes.

Ces deux territoires ont par le passé été associées dans des démarches partenariales : Plan d'Aménagement Rural (1980), Charte intercommunale (1991), Programme LEADER (1996), OPAH thématique énergie (2006).

La Communauté de Communes de Matour et sa Région (11 communes et 4600 habitants sur une superficie de 179 km², structurés autour deux bourgs-centre : Matour et Dompierre-les-Ormes (respectivement 1100 et 1000 habitants)) est la première communauté de Saône et Loire engagée dans un PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat), initié en 2012 et labellisé par le Ministère de l'Environnement. Dès 2013, elle s'est engagée dans la démarche TEPos Bourgogne afin de mettre en œuvre sa stratégie en faveur de la transition écologique et énergétique et de la croissance verte.

La commune de Tramayes (1000 habitants) fait référence dans le domaine de la transition énergétique, en France comme à l'échelle du territoire sud bourguignon par l'ancienneté de ses engagements : participation à la création du réseau national des "Territoires ruraux, Territoires à énergie positive", prix spécial du jury national de la ligue des énergies renouvelables en 2011, premier prix de la ligue européenne des énergies



renouvelables en 2012, réalisation du premier réseau de chaleur bois du Sud Bourgogne, première commune de Saône et Loire à pratiquer l'extinction de l'éclairage public, réalisation du premier réseau de chaleur bois du Sud Bourgogne, aménagement d'un écoquartier, engagements qu'elle entend poursuivre et approfondir dans le cadre de la démarche « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Ces dernières années, les actions en faveur d'un territoire plus sobre en carbone se sont multipliées, dont les principales sont évoquées ci-dessous :

- Extinction nocturne de l'éclairage public pour 9 des 11 communes de la Communauté et pour la commune de Tramayes ;
- Réalisation de chaufferies bois (Tramayes en 2006, Matour en 2012) ;
- Depuis 2011, gestion par la Communauté de Communes de Matour et sa Région d'un service de transport à la demande qui dessert notamment la commune de Tramayes ;
- Depuis 2012, participation au programme "Habiter Mieux" ;
- Réalisation entre 2005 et 2014 de pré-diagnostics énergétiques du bâti communal, dans le cadre du dispositif ADEME/Région/Agence Technique Départementale (ATD) qui implique 10 communes de la Communauté et la commune de Tramayes. Il permet aujourd'hui d'afficher un programme de travaux de réhabilitation énergétique ;
- Participation à la démarche "Zéro gaspillage – Zéro déchets" via le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, lauréat de l'appel à projet national.

Ces engagements se trouvent renforcés et confirmés dans la candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel le territoire a été désigné lauréat le 9 février 2015 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi que dans la démarche "Zéro Gaspillage – Zéro Déchets" par l'intermédiaire du SIRTOM de la vallée de Grosne auquel le territoire adhère.

Dans ce contexte, la présente convention cadre décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet du territoire TEPCV « Communauté de Communes de Matour et sa Région + Commune de Tramayes » apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité ; chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres.

Les collectivités signataires de la présente convention se regroupent au sein d'une démarche partagée et conviennent de la désignation des référents suivants, pour assurer la coordination :

L'élu référent est : Jean-Paul AUBAGUE – Président de la Communauté de Communes de Matour et sa Région.

L'élu référent a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire. En cas de candidatures regroupées, il assure la coordination institutionnelle des collectivités concernées.

Le responsable technique du lauréat est : Christian GIRAUD – Directeur de la Communauté de Communes de Matour et sa Région.

Il est l'interlocuteur technique de la communauté de travail régionale.

Le référent de la communauté régionale de travail est pour cette convention cadre : Cécile COLSON-ADEME Bourgogne

Il est l'interlocuteur privilégié du territoire/collectivité pour cette convention cadre, charge à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.

2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire/collectivité

Le logement (54 GWh) et les transports (29 GWh) représentent près de 70 % des 118 GWh consommés sur le territoire. L'habitat, datant d'avant 1948 pour 70% du parc (contre 44% en Bourgogne) est très consommateur : 290 kWh/m² sans rapport avec les normes actuelles (60 kWh/m² en Bourgogne).

Le poste "transport" se partage moitié sur le fret de marchandises (49%) et moitié sur la mobilité des personnes (51%). Faute de desserte en transports collectifs, la voiture individuelle représente 84% des trajets et 93% des consommations énergétiques liées à la mobilité.

Avec une facture énergétique qui s'élève à 12 M€, ce sont donc près de 11 M€ (facture électricité et combustibles fossiles) qui s'échappent du territoire.

La production d'énergie renouvelable (16 GWh) repose à 98 % sur le bois énergie et 2 % sur le solaire thermique. Elle couvre 13.5 % des consommations, contre 8% en Bourgogne, différence révélant le fort ancrage du chauffage au bois : 27 % du parc de logements du territoire contre 16 % en Bourgogne. Pour ce territoire, le chauffage au bois, pour l'essentiel le fait des particuliers, est une "tradition à perpétuer" car assise sur la ressource locale (25% de la superficie en bois) tout en cherchant à la rationaliser.

Décliné à l'échelle du territoire, le scénario 3 fois 20 suppose de passer, à horizon 2020 donc d'ici 5 ans, de 118 à 94 GWh par an et de porter la production renouvelable de 16 à 19GWh soit une hausse de 18%.

3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire et des actions

Le logement et le bâtiment en général d'une part, les transports et la mobilité en particulier d'autre part, sont les enjeux à mettre au cœur de la stratégie et des programmes d'actions des collectivités.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 1 : Fédérer autour d'un projet de territoire

- Elaboration du PLUIH en cours (PADD approuvé en février 2014)
Le PADD approuvé en février 2014 a fait ressortir les enjeux qui participent à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique : densification, remobilisation des logements vacants, resserrement de l'habitat sur les bourgs-centre, maintien des services, promotion de nouvelles formes urbaines, réorganisation de la carte scolaire.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 2 : Aménager – Rénover – Loger

- Réhabilitation du bâti communal (projets identifiés suite aux pré-diagnostic énergétiques)
Une 1^{ère} vague de projets dans cinq communes (Brandon, Dompierre les Ormes, Matour, Montmelard et Trambly) est ciblée en direction des crédits TEPcv et une 2^{ème} suivra rapidement. Deux projets présentés par la commune de Tramayes s'inscrivent également dans cet objectif (raccordement d'un ensemble immobilier au réseau de chaleur bois existant, et réhabilitation d'une ancienne gendarmerie).
- Mise en œuvre du volet "Habitat du PLUIH"
Projets de réaménagement dans les bourgs-centre – En cours pour le bourg de Matour avec la réhabilitation d'un îlot immobilier pour la création de logements dans le cadre d'une approche globale intergénérationnelle d'habitat durable. L'un des projets présentés par la commune de Tramayes s'inscrit également dans cet objectif : Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en logements BBC.
- Rachat et remise aux normes de la MARPA de Matour (actuellement propriété de l'OPAC- construction 1994 – 21 logements pour 1250 m²). Ce projet dont l'étude de faisabilité est en cours de finalisation fait l'objet d'une demande d'une enveloppe TEPcv supplémentaire
- Projets de réaménagement dans les bourgs-centres

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 3 : Accompagner les habitants dans la réhabilitation de leurs logements

- Projet d'OPAH – Etude préopérationnelle en cours de lancement. Cette OPAH concerne aussi la Communauté de communes Mâconnais-Charolais à laquelle appartient Tramayes.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 4 : Développer les formes de mobilité douce

- Développement du transport à la demande (TAD)
- Développement du covoiturage avec l'aménagement d'aires de covoiturage en lien avec les bretelles d'accès à la RCEA (Route Centre Europe Atlantique).

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 5 : Accompagner le développement des filières locales

- Développement de la filière bois :
Renforcement de la desserte forestière, en lien avec le PLUIH (emplacements réservés pour des placettes de stockage).
Installation de chaufferies communales : Quatre projets communales sont à l'étude (Brandon, Dompierre, Montmelard, Trambly) pour lesquelles la Communauté de communes espère bénéficier d'aide du PECB ou du fonds chaleur avec un taux bonifié du Fonds Chaleur réservé aux TEPcv.
La Communauté de communes a également un projet de chaufferie bois à l'étude dans le dossier de remise aux normes de la MARPA.
- Développement de la filière bâtiment :
Mobilisation des entreprises artisanales en lien avec les objectifs stratégiques 2 et 3.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 6 : Préserver les ressources, facteur d'attractivités du territoire

- Implication dans la démarche "Zéro Gaspillage – Zéro Déchets"
- Participation au maintien ou au retour au bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques : contrat de rivière de la vallée de Grosne en lien avec l'EPTB Saône-Doubs.
Remise aux normes des installations d'assainissement.
- Maintien de la qualité des paysages avec la mise en place d'un règlement de publicité dans le cadre du PLUIH.

Le soutien de l'État dans le cadre du label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte permettra d'accompagner des investissements visibles, avec un impact fort sur les enjeux territoriaux de transition énergétique. Afin de répondre à ces attentes, la Communauté de Communes de Matour et sa Région, et la commune de Tramayes souhaitent concentrer les financements au titre de ce dispositif sur quelques actions phares dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments communaux en lien avec l'objectif stratégique n°2 pour la phase 1 ainsi qu'avec l'objectif n° 4 pour la phase 2.

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

pour l'Etat
le Préfet de la région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or


Eric DELZANT

pour l'ADEME
le Président


Bruno LECHEVIN

pour le Conseil Régional de Bourgogne
le Sénateur, Président du Conseil
Régional de Bourgogne


François PATRIAT

Pour la Communauté de communes
de Matour et région
le Président


Jean Paul AUBAGUE


Pour la commune de Tramayes
le Maire


Michel MAYA


en présence de
Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

